

ORDRE DU JOUR

POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 11 OCTOBRE 2001 DANS LA SALLE DU CONSEIL, 19 h 30

1. Appel nominal
2. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

3. Lettre de Darryl H. Lake, directeur administratif et chef de la direction de NORCAT, datée du 20 septembre 2001.

(À TITRE D' INFORMATION)

- Darryl Lake, directeur administratif et chef de la direction.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE en adoptant des résolutions pour les articles C-1 à C-8 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

PROCÈS-VERBAL

Seuls les changements se rapportant à des erreurs ou à des omissions d'une réunion précédente pourront être effectués lors de l'adoption du procès-verbal. Tout autre commentaire sera irrecevable.

- C-1 Rapport n° 16, Procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2001 du Conseil municipal.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-2 Rapport portant sur le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2001 du Comité de dépouillement des soumissions.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-3 Rapport du Conseil des services de police du Grand Sudbury, Procès-verbal du 24 septembre 2001.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

SOUMISSIONS

- C-4 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 3 octobre 2001, en ce qui concerne un appel de soumissions pour le contrat Transit Tire Mileage Bus.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-5 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 3 octobre 2001, en ce qui concerne un appel de soumissions, pour la location de quatre (4) camions 10 roues, avec cabine et châssis.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-6 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 3 octobre 2001, en ce qui concerne un appel de soumissions, pour la location de trois (3) chargeuses pelleuses commandées et entièrement équipées de pelles à éperon
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-7 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 5 octobre 2001, en ce qui concerne la 4e exposition canadienne annuelle sur le recyclage des déchets, qui aura lieu les 28 et 29 novembre 2001, International Centre, Toronto, Ontario.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS (suite)

- C-8 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 5 octobre 2001, accompagné de pièce jointe, au sujet de permis pour occasion spéciale : Association générale des étudiants De l'université Laurentienne.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RÈGLEMENTS

2001-241A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 11 OCTOBRE 2001

2001-242 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MAINTENIR UN PROGRAMME DE SUBVENTION À TITRE DE FAVEUR POUR LA PRÉVENTION DE MALADIES RELIÉES AU REFOULEMENT DES ÉGOUTS.

(Ce règlement permet le maintien du programme de subvention à titre de faveur de l'ancienne municipalité régionale de Sudbury visant à procurer une aide immédiate aux personnes touchées par un refoulement. Le maintien de ce programme a été autorisé dans le cadre du budget de cette année.)

2001-243A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DIVERSES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES.

(Ce règlement est requis en vertu de l'article 113 de la loi municipale pour autoriser les Services aux citoyens et des Loisirs à verser des subventions à diverses organisations communautaires, pour des activités dans l'intérêt de la municipalité. Les fonds relatifs à ces subventions ont été identifiés et approuvés, comme faisant partie du budget de 2001.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2001-244 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-85 POUR NOMMER DES AGENTS MUNICIPAUX D'EXÉCUTION DE LA LOI AUX FINS D'APPLICATION DES ARTICLES DU RÈGLEMENT 2001-1 PORTANT SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE.
- (Ce règlement actualise la liste des agents d'organisation de stationnement.)
- 2001-245 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER DES EXCÉDENTS ET AUTORISER LA VENTE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CONISTION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉSIDENTIEL DE CONISTION ET AUTORISER LE MAIRE ET LE GREFFIER À METTRE EN APPLICATION UN ACCORD D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL DURABLE AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉSIDENTIEL DE CONISTON.
- Comité plénier - Planification
- 2001-246 2 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR PERMETTRE À LAJOIE-CROSSMAN D'EXÉCUTER DES TRAVAUX DE DRAINAGE DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY.
- Rapport du directeur des Services de Travaux publics, daté du 1^{er} octobre 2001.
- 2001-247A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER UN DIRECTEUR DES TRAVAUX DE DRAINAGE EN VERTU DE LA LOI SUR LE DRAINAGE, L.R.O., 1990
- (Ce règlement permet de nommer le directeur des travaux de drainage en vertu de la Loi sur le drainage)
- Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 1^{er} octobre 2001.
- 2001-248Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-303, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE WALDEN

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

Résolution du comité plénier - Planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question désignée «M1-1», Terrain affecté à l'industrie légère, déstructuré spécial/service commercial, pour lui attribuer la nouvelle désignation «M1-Spécial», Terrain affecté à l'industrie légère, déstructuré spécial/service commercial, afin de permettre l'établissement d'un atelier d'usinage à titre d'usage supplémentaire - Trevor & Lee-Ann Cyr, 5280 route municipale 55, Whitefish)

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

C-9 Rapport de l'administrateur en chef daté du 5 octobre 2001 au sujet (des ours)
(À TITRE D'INFORMATION)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport du directeur général de la Santé et des services sociaux, daté du 21 septembre 2001, au sujet de l'accréditation du Manoir des pionniers.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R-2 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 3 octobre 2001, accompagné de pièce jointe, au sujet des diverses questions de gestion des déchets.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R-3 Rapport de l'administrateur en chef daté du 5 octobre 2001 au sujet de SuperCroissance.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

- R-4 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 3 octobre 2001, accompagné de pièce jointe, au sujet de la nomination d'un chef du budget 2002 (Adjoint au maire - Président du comité plénier - Réunions sur le budget).
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

À la suite de la nomination du chef du budget 2002 (Adjoint au maire - Président du comité plénier - Réunions sur le budget, le règlement suivant sera présenté aux fins de trois lectures:

RÈGLEMENT

- 2001-251A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER UN ADJOINT AU MAIRE À TITRE DE PRÉSIDENT DU COMITÉ PLÉNIER - RÉUNIONS SUR LE BUDGET POUR L'ANNÉE 2002

MOTIONS

- R-3 **Présentée par le conseiller Bradley :**

ATTENDU QUE la Loi sur la protection de la couche arable permet aux conseils de municipalités d'adopter des règlements concernant l'enlèvement de la couche arable, la remise en état des terres décapées et les procédures ainsi que les normes régissant ces opérations;

ET ATTENDU QUE le plan officiel visant Sudbury à titre de domaine de planification indique que le Conseil devrait veiller à préserver les ressources en sol de la région et surtout «préserver les sols qui présentent un potentiel agricole élevé en plus de réglementer le décapage de terrain d'exploitations agricoles potentielles ou existantes»;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury nomme un comité spécial composé de deux conseillers, de personnel et d'experts locaux en matière de reverdissement ou de préservation des sols, chargé de lui faire des recommandations quant aux politiques, aux méthodes et aux règlements appropriés aux fins de préservation de la couche arable, sur les terrains qui constituent des ressources du point de vue de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que de prendre les mesures nécessaires pour assurer la remise en état des terres sur lesquelles le décapage est permissible;

ET QUE ce comité spécial devra faire rapport au Conseil au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant sa nomination.

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

R-4 Présentée par le conseiller Petryna :

Lettre du conseiller Petryna, datée du 1^{er} octobre 2001 au sujet du transfert de Clinton Suzack à l'établissement William Head, sur l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique.



ATTENDU QUE le 7 octobre 1993, alors qu'il exerçait les fonctions légitimes, soit protéger et servir sa collectivité, pour lesquelles il avait été assermenté, l'agent de police Joseph MacDonald a été inutilement terrassé, battu et abattu par balles par deux agresseurs impitoyables;

ET QUE l'un des assaillants, Clinton Suzack était en liberté conditionnelle et qu'il avait, par le passé, été condamné pour brutalité envers d'autres victimes;

ET QUE Clinton Suzack a été reconnu coupable de meurtre au premier degré et qu'il a reçu une peine de vingt-cinq ans d'emprisonnement, laquelle a été par la suite accueillie à la fois par la Cour d'appel de l'Ontario et la Cour suprême du Canada;

ET QUE le juge de première instance a recommandé que Clinton Suzack purge la totalité de sa peine de vingt-cinq ans dans une prison à sécurité maximale;

ET QUE le Service correctionnel du Canada a maintenant réinstallé Clinton Suzack à l'établissement William Head, à sécurité moyenne, situé sur l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique; ce qui pourrait mener à la libération anticipée de Clinton Suzack;

ET QUE, lors de son discours du Trône de septembre 1997, le gouvernement du Canada a promis aux Canadiens qu'il continuerait de prendre des mesures rigoureuses contre les contrevenants dangereux et violents;

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

R-4 Motion présentée par le conseiller Petryna (suite)

ET QUE le solliciteur général du Canada a fait deux déclarations clés indiquant que la sécurité du public est la principale priorité du système de justice pénale canadien et que le gouvernement continuera de prendre des mesures rigoureuses contre les contrevenants dangereux et violents;

ET QUE, en tant que société, nous devons assurer la sécurité des agents publics tels que les agents de police, afin de leur permettre d'exercer efficacement leurs fonctions;

ET QUE le fait que le Service correctionnel du Canada ait placé Clinton Suzack dans un établissement à sécurité moyenne, et ce, moins de six ans après avoir été reconnu coupable du meurtre au premier degré d'un officier de police et passible d'une peine de vingt-cinq ans d'emprisonnement, constitue un affront à l'ordre juridique et témoigne d'un manque de respect absolu pour la mémoire de l'agent MacDonald et la collectivité du Grand Sudbury;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury s'oppose à la réinstallation de Clinton Suzack à l'établissement William Head et demande au gouvernement du Canada de réexaminer ce transfert de Clinton Suzack; et demande que Clinton Suzack soit placé dans un établissement à sécurité maximale pour le reste de sa peine d'emprisonnement;

ET QUE des copies de cette résolution soient envoyées au très honorable Jean Chrétien, premier ministre du Canada; de même qu'au très honorable Michael Harris, premier ministre de l'Ontario, au très honorable Lawrence MacAuley, solliciteur général du Canada, à M. Ian Glen, président de la Commission nationale des libérations conditionnelles et à tous les députés locaux du Parlement fédéral du Canada;

ET QUE les citoyens de la Ville du Grand Sudbury s'engagent à faire part de leurs points de vues en écrivant au Premier ministre du Canada et à leurs députés locaux du Parlement fédéral du Canada.

ADDENDA

PÉRIODE DES QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

*{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS
22 H.}*

2001-10-05

THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL

GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL